

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE ***

Je soussigné, M
.....

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du Code de la santé publique, l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{ère} ou 2^e classe

dans

du au

à l'occasion de

Cette demande est la n°..... de l'année en cours. (5 autorisations maximum)

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Signature,

* doivent être fournis à l'appui de la demande : un justificatif d'identité du demandeur et le dernier bureau de l'association validé par les services préfectoraux.

Le Maire de PERIGNAT LES SARLIEVE :

VU les articles L.3334-2 et L.3335-1 du Code de la santé publique ;

VU les articles L.2131-1 et suivants, 2211-1 et 3, 2212-1, 2 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°05/01855 du 30 mai 2005 relatif aux zones protégées dans et autour desquelles ne peuvent être installées des débits de boissons alcoolisées ;

CONSIDERANT que la demande présentée ci-dessus peut être favorablement accueillie :

ARRETE

Article 1^{er} : M
.....

est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons temporaire de^e catégorie

du au de à.....

à l'occasion de

Article 2 : Le présent arrêté accorde une ouverture de débit de boissons à l'association

..... pour la^e fois de l'année 200 , sachant que le nombre d'ouverture est limitée à 5 par an en vertu de l'article L3334-2 du code de la santé publique.

Article 3 : L'exploitant(e) devra, prendre toute mesure afin que ne soient pas troublées l'ordre, le repos et la tranquillité publics et notamment, avertir la gendarmerie ou la police des scènes de désordres, rixes ou querelles éventuels.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Il en sera tiré conséquence quant à la tenue d'éventuelle autorisation ultérieure.

Article 5 : Monsieur le Maire de PERIGNAT LES SARLIEVE est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Police et Monsieur le Préfet.

Fait à Pérignat-lès-Sarliève, le

Le Maire,